

# Directeur de maison de repos (Chef d'entreprise) (2968)

Document imprimé à partir de dorifor.be.

Vous pouvez rencontrer un conseiller sans rendez-vous à la Cité des métiers, Avenue de l'Astronomie 14, 1210 Bruxelles (métro Madou), lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h, jeudi de 13h30 à 19h (jusqu'à 16h pendant les vacances scolaires).

*Apprenez ce métier chez un patron et suivez en même temps des cours dans un centre de formation.*

## Objectif et Contenu

Programme	<p>Cours professionnels : Formation en 2 ans</p> <p>1ère année : 360 h</p> <p>Appliquer les réglementations relatives aux maisons de repos, MRS et résidences services en Wallonie et à Bruxelles</p> <p>Maîtriser le financement INAMI et le financement des infrastructures</p> <p>Gérer les aspects administratifs, comptables et financiers</p> <p>Gérer, coordonner et motiver le personnel d'une institution</p> <p>Mettre en place un programme qualité qui tienne compte de l'aspect médical et psychologique du résident</p> <p>Stages et visites</p> <p>2ème année : 140 h</p> <p>Législations et réglementations de la COCOM relatives aux soins et à l'hébergement des personnes âgées</p> <p>Accompagnement de la personne âgée</p> <p>Alimentation : sécurité, hygiène et équilibre alimentaire</p> <p>Communication dans la gestion d'équipe</p> <p>Séminaires</p> <p>Pour davantage de précisions concernant cette formation, cliquez ( <a href="http://www.efp-bxl.be/fr/formation/directeur_trice_de_maisons_de_repos">http://www.efp-bxl.be/fr/formation/directeur_trice_de_maisons_de_repos</a> ) ICI .</p>
Certification(s) visée(s)	<p>Diplôme de chef d'entreprise, homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ET Certificat de gestion</p>
Type de formation	<p><a href="#">Alternance PME</a></p>

## Organisation

Durée	2 ans ou 1 an
Horaire	en soirée
Début	Septembre
Coût	325 euros par an - Coût réduit Gratuit pour chercheur d'emploi bruxellois sur présentation du formulaire A15 -

## Conditions d'admission

Prérequis administratif	Etre âgé de 18 ans au 31/12, avoir son CESS ET être porteur d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type court ou de type long ou universitaire.
-------------------------	--

## Intéressé(e) ?

Que faire

La période d'inscription se situe entre début mai et le 31 octobre.

[Plus d'informations concernant les inscriptions ?](#) (

<https://www.efp.be/inscriptions-1/>)

Dans certains cas, l'inscription sera possible lors de la [journée portes ouvertes du 26 avril 2020](#). ( <https://www.efp.be/actualites/jpo2020.html> )

Venez discuter de votre avenir ! Découvrez la diversité des formations proposées.

Des questions sur les stages ? Rencontrez un délégué à la tutelle ([voir les permanences](#)) (

<https://www.efp.be/sfpme-1/je-cherche-un-stage/contacter-un-delegue-a-la-tutelle/> ) .

## Remarques

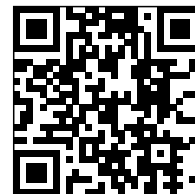
En complément des cours, il est fortement conseillé de conclure une convention de stage avec un patron-formateur, supervisée par un délégué à la tutelle

Le délégué à la tutelle est l'intermédiaire indispensable à la conclusion de la convention de stage. Il est chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil (voir [les permanences des délégués à la tutelle](#) (

<http://www.sfpme.sfb.brussels/fr/formation-chef-d-entreprise/contacter-un-delegue-a-la-tutelle> ) ).

Les ressortissants étrangers hors union européenne doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

Retrouvez cette formation sur <http://www.dorifor.be/formation/2968>



---

**efp / SFPME- Chef d'Entreprise**

Rue de Stalle 292b - 1180 Uccle

efp 0800 85 210

info@efp-bxl.be - <http://www.efp-bxl.be>